

**REPONSE DE Mme Lauda GUIDICELLI, CONSEILLERE EXECUTIVE  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Jean-Charles ORSUCCI  
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**OBJET : Centre aquatique de l'Extrême sud**

Monsieur le Conseiller, Chers collègues,

Votre question porte sur les projets de rénovation ou de création d'infrastructures sportives sur le territoire de l'Extrême-Sud et plus précisément sur la création d'un centre aquatique.

Ces projets sont actuellement portés par 2 collectivités :

- la Communauté de Communes du Sud-Corse,
- la Commune de Porti-Vechju qui a conservé la restructuration du Gymnase des 4 chemins, jusqu'à son terme

Concernant la Communauté de Communes du Sud-Corse, à ce jour 3 projets ont été déposés dans nos services :

- La réfection de la piste d'athlétisme du stade Claude Papi ;
- La réalisation d'un terrain de grands jeux synthétiques sur Lecci ;
- La création d'un centre aquatique, éducatif et sportif.

Ce 3<sup>ème</sup> projet a bien été déposé dans les locaux de l'ex Collectivité Territoriale de Corse à la date du 22/03/2017.

Il est donc comme tous les autres projets d'équipements sportifs issus des divers territoires (98 réceptionnés à ce jour) de rénovation ou de réalisation d'équipements sportifs, concernés par la mise en place :

- du nouveau règlement des aides « sport » adopté par l'AC en date du 31 mai 2018 ;
- du nouveau règlement des aides « soutien au territoire » adopté le 28 juin dernier, compte tenu de la correspondance des taux d'intervention de la Collectivité de Corse ;
- de notre volonté d'établir un soutien aux projets répondant aux besoins du territoire, et ce, dans un souci d'un aménagement durable et équitable à ce jour 98 M.

Si la pertinence d'implanter un « centre nautique » dans l'extrême Sud fait consensus, des interrogations portent sur les dépenses éligibles compte tenu de sa finalité multiple : ludique, éducative, sportive et probablement bien-être.

« Soutenir la réalisation d'un espace d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation est, bien évidemment différent d'un éventuel soutien à un projet d'espace de remise en forme comprenant salle de fitness, salle de cardio training, de village finlandais... ».

L'appréciation des dépenses éligibles tout comme la mesure du dimensionnement de l'infrastructure par rapport aux besoins réels du territoire et de la population sont donc une nécessité pour guider et accompagner la faisabilité de ce projet qui doit, à ce jour, être actualisé et ce d'autant qu'il doit intégrer les exigences du nouveau RDA « SPORT ». Nous serons très vigilants sur ces aspects.

Une nouvelle délibération devra donc prochainement être prise par l'EPCI compétent.

D'autre part, suite au récent rapport de la Cour des Comptes relatif aux piscines et centres aquatiques publics et à leur gestion – publié le 7 février 2018 – je vous précise que la Collectivité de Corse sera très attentive au modèle économique proposé pour soutenir la viabilité d'un tel équipement dont il est précisé qu'il est compliqué. Cette mesure est, à ma connaissance, également prise en compte par le CNDS

Pour information, je me permets de préciser que ce projet fait l'objet d'échanges entre nos services et ceux de la Communauté de Communes Sud Corse.

### **Concernant la partie financière liée au seul investissement**

Son coût prévisionnel, présenté était de **11 050 000 €**. **8,8 millions HT dans le document présenté dans le communiqué de presse.**

Une évolution du plan de financement nous a actuellement été soumise.

La Collectivité de Corse serait sollicitée en tant que principal financeur, initialement à hauteur de 40 % (CTC + CD2A), pour à priori, passer à 55 % (en application de la limite maximale du RDA « Sport » liée à cet EPCI).

On passerait alors d'une sollicitation **de 4 420 240 € à 6 077 830 € pour la Collectivité de Corse (+ 37,5%)**.

La contribution de la Communauté de Communes du Sud-Corse serait alors envisagée à la baisse (- 37,5%) en passant de 4 420 240 à 2 762 650 €

Ce débat sur le chiffrage (car les chiffres que vous évoquez, sont différents des nôtres) de ceux qui ont été communiqués dans la presse locale par le Président de la Communauté des Communes, devra être poursuivi, et ce d'autant qu'ils devront être délibérés.

L'autre co-financeur sollicité à hauteur de 20 %, à savoir le CNDS « Equipement », devra également faire partie de ces échanges visant à définir les périmètres et les capacités d'intervention de chacun, avec ici toute la difficulté qu'un dossier validé au niveau régional pour un financement au titre du CNDS, n'est pas certain d'être retenu ensuite au niveau national. Nos récentes expériences passées conduisent donc à une certaine **prudence**.

Quant au choix, comme vous l'évoquez, annoncé par le Président de la Communauté de Communes qui, dans l'hypothèse où la Collectivité de Corse n'apporterait pas son aide, envisagerait de recourir à l'emprunt afin de réaliser rapidement cet équipement, il relève du principe de sa libre administration.

Pour votre information, je vous rappelle que le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Corse a bénéficié récemment d'aides de l'ex Collectivité Territoriale de Corse sur des projets communaux.

Votre commune, à hauteur de 62 400 euros en 2017 pour la création d'un skate park, la commune de Porti-Vechju, de 949 688 euros toujours en 2017 au titre de la première tranche de la restructuration du COSEC, et cette même somme devant être affectée en 2018 au titre de la seconde tranche.

Dans un budget d'investissement contraint de la Collectivité de Corse en matière d'équipements sportifs – **pour 2018 : 2 540 000 euros en autorisation de paiement (dont 61 % pour le COSEC Porti-Vechju) pour 2 106 000 euros en crédits de paiement** – il nous appartiendra de faire des choix dans un souci d'aménagement équitable entre les différents territoires, et vous le savez eu égard à l'état général de nos installations sportives, les besoins sont, malheureusement, trop nombreux dans toute la Corse : 98 dossiers déposés, je vous l'ai dit précédemment.

Actuellement, dans nos services, ce dossier est en cours d'instruction et comme évoqué, il fait l'objet d'échanges tout à fait classiques, compte tenu de son importance et de son début de programmation qui semble-t-il est prévu pour 2019.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous remercie.